

Institutions indépendantes dit : « **En cas de faute grave commise dans l'exercice de leur fonction, les Membres du Conseil Electoral Permanent** (souligné par nous) sont passibles de la Haute cour de Justice. » Point de référence à un quelconque Conseil Electoral Provisoire. De plus, ils affirment solennellement leur intention de rester en poste, malgré le constat de caducité qui frappe ce conseil et les graves accusations qui pèsent sur les épaules de ce « puissant » triumvirat, maître et seigneur du CEP.

Il faut se rappeler qu'après le coup d'Etat du 29 février 2004, c'est le gouvernement de facto Boniface/Latortue qui a fabriqué ce Conseil électoral, chargé d'organiser une sélection dans le but d'exclure des urnes le vote populaire. Selon le décret pris à l'époque pour former ce dit conseil, sa longévité ne devait pas s'étendre au-delà du scrutin des collectivités.

Pourtant, le trio accusé de malversation et de corruption use de dilatoire, non seulement pour se maintenir dans le CEP, mais aussi et surtout pour échapper au verdict de la loi. C'est pourquoi François Benoît, ex-officier de l'Armée d'Haïti, va jusqu'à accuser le président Préval de concocter une dictature. Il a même comparé sa situation à celle de l'ex-conseiller Léon Manus, de triste mémoire, pour justifier que le président de la république s'attaque à son CEP pour l'empêcher « d'accomplir sa mission ».

Quant à Max Mathurin, qui a été initialement entendu au parquet, il s'est déclaré étonné de la ténacité du commissaire Gassant à vouloir poursuivre ses invitations au Parquet. A son avis, c'est un dossier clos dans lequel tout a été dit.

La réaction de Claudy Gassant a été immédiate : attendu que la loi sévira contre ces contrevenants. Rejetant les allégations de ces conseillers électoraux, Gassant a répliqué en ces termes : « *les dispositions évoquées dans le cadre de la constitution concernent le Conseil électoral permanent et non le provisoire* ».

Le commissaire dit croire de son devoir d'adresser une nouvelle invitation à ces messieurs. « *Nous prenons cette affaire au sérieux, parce qu'il peut y avoir des cas de décès au CEP* », a-t-il affirmé en précisant que le dossier n'est nullement politique comme certains prétendent le faire croire.

« *Il n'y a rien de politique dans cette affaire, parce que le Parquet a reçu une plainte de deux conseillers, dénonçant les malversations de leurs collègues. Au cas où les conseillers électoraux persisteraient dans leur refus, nous ferons ce que la loi stipule en pareil cas* », a-t-il conclu.

L'une des mesures conservatoires, immédiatement prise par le commissaire Gassant contre Rosemond Pradel, François Benoît et Max Mathurin, est l'interdiction de départ.

Le conseiller Patrick Féquière, de son côté, a fait montre d'une consistance soutenue depuis ses dénonciations dans la presse jusqu'à la plainte déposée par-devant le Parquet de Port-au-Prince. Ce qui lui a valu la hargne de ces grands ténors du CEP mais Féquière maintient sa position afin que la Justice intervienne dans ce dossier de corruption et de malversation.

Pour sa part, le président René Préval revenant des Etats-Unis, le lundi 1<sup>er</sup> octobre, où il a participé à l'assemblée générale de l'ONU, a soutenu le commissaire du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions. De l'avis de René Préval, les plaintes formulées par-devant le Parquet et le dossier qui lui a été acheminé par l'ULCC doivent suivre leur cours légal. En conséquence, le Parquet est dans son droit de poursuivre ces citoyens accusés.

Par la même occasion, le chef de l'Etat a rejeté les allégations de François Benoît un allié d'André Apaid Junior du Groupe des « 184 » faisant croire qu'une dictature est en cours dans le pays et a dit vouloir s'en remettre au Parlement pour la recherche d'un consensus visant à organiser des élections pour renouveler le tiers du Sénat de la république.

Le maintien du Conseil électoral provisoire, en dépit de sa caducité, des plaintes formulées par des conseillers et le dossier de l'ULCC (Unité de Lutte Contre la Corruption) prouvant que des cas de malversations, de détournement de fonds, démontre très claire-

ment que dans ce pays certains refusent l'instauration d'un Etat de droit, malgré leurs discours qui tendent à faire croire le contraire.

Car il est un fait incontestable, ce conseil électoral de Mathurin, de Pradel et de Benoît, n'a aucune crédibilité. C'est un instrument corrompu entre les mains de divers clans de la bourgeoisie.

Le scandale des bulletins de votes, jetés dans une décharge à Truitier pour détourner les preuves de l'élection de René Préval à la majorité écrasante, prouve de manière absolue que ce CEP est pourri jusqu'à la moelle. C'est une honte pour le pays de vouloir tolérer ce paquet de linges sales, au vu et au su de tout le monde. Déjà, le président Préval se devait de résoudre ce problème. Mais, il a voulu un consensus afin d'épargner d'être taxé de dictateur. Cette tactique, n'a pas marché, de soi-disant chercher la voie du milieu ne marchera jamais. Le président Aristide l'a utilisée à plusieurs reprises pour tenter d'amadouer les puissances occidentales ou la bourgeoisie au faîte de la crise qu'elles ont créée : « *Di dyab bonjou, pa di l bonjou l ap manje w* ».

Si une minorité, celle qui n'a aucune représentativité électorale, qui a su bénéficier des malversations de ce dit conseil pour occuper le pouvoir, continue encore à utiliser ses puissants moyens pour orienter et déterminer la marche des institutions nationales, alors il faut le dire très clairement, le projet de démocratie, d'Etat de droit et de bonne gouvernance n'est qu'une utopie en Haïti.

Comment prétendre lutter contre la corruption, alors que la corruption règne en maîtresse dans le pays ?

Le président Préval sous le faux prétexte de stabilité politique a maintenu tous les corrompus du régime de facto Boniface/Latortue. N'est-ce pas prouver que dans ce pays, il n'y a que la minorité qui compte ?

N'est ce pas aussi une prime consacrée à la corruption ?

Pour avoir le cœur net, en se soustrayant à la pression de la minorité corrompue le président Préval a fermé les yeux sur des actes répréhensibles dénoncés par la clameur publique.

Quelle politique que cette politique de Préval/Alexis ?

« Plus tard sera plus triste » nous dit un proverbe.

Un chef d'Etat qui a été élu par la majorité de la population avec des revendications assez claires doit se respecter. S'il veut être respecté et qu'on respecte son peuple sur le plan international.

Aujourd'hui que le président, timide-ment, lentement essaie de dire le mot du droit, les grands bénéficiaires du statu quo, crient haut et fort à la dictature. C'est de l'hypocrisie mêlée à l'arrogance. Ces secteurs ont toujours revendiqué pour eux le pouvoir, le savoir et l'avoir. Les autres de la grande majorité ne méritent rien.

Le président Préval ne doit jamais oublier, malheureusement de plus en plus il s'enfonce dans l'oubli, que s'il est au pouvoir aujourd'hui, c'est grâce aux sacrifices consentis par la majorité des laissés pour compte, qui ont défié les sales magouilles de Mathurin, de François Benoît, de Rosemond Pradel et de Jacques Bernard. Ce dernier, peut être le plus grand corrompu de la bande, a fait un retour spectaculaire sur la scène nationale avec l'arrogante prétention d'organiser les dites élections pour le renouvellement du tiers du Sénat.

Ce sont tous des citoyens qui se situent au-dessus de la loi, proclamant la souveraineté du vol, de la corruption, de la malversation, du mensonge et de l'arrogance.

Comment faire croire aux paisibles citoyens qui peinent, luttent dans cet « enfer » d'Haïti que ce pays leur offrira un minimum vital ?

N'est-ce pas encourager la haine, la violence généralisée et l'irresponsabilité quand de hauts responsables de l'Etat refusent d'accomplir leur tâche conformément à la constitution du pays et à l'éthique que confère la place de président de la république et de chef du gouvernement ?

Le président Préval ne doit pas passer par quatre chemins pour résoudre la crise. Ce Conseil électoral frappé de caducité doit partir pour faire place à un autre, crédible, honnête, en dehors de tout monopole bourgeois.

Même si cela exige qu'on mette sous les verrous certains irréductibles qui veulent faire main basse sur le Conseil Electoral Permanent pour contrôler totalement le pouvoir en 2011. ●

## **Esclaves**

des droits des Haïtiens en terre dominicaine. D'autres personnes représentants du GARR, d'Amnesty international de Grande Bretagne de Human Rights foundation des USA, etc... ont animé ce colloque.

Le père Pierre Ruquoy a fait toucher la plaie du doigt, en soutenant la thèse de commerce d'esclaves, une certaine traite négrière dont la France connaît très bien le secret pour l'avoir pratiquée, principalement à Saint Domingue pendant plus de deux siècles.

Pour l'organisation de la très juteuse zafra, toute une filière est mise en place, depuis le recrutement des braceros, dans des conditions infra-humaines d'existence, jusqu'à la fin de la récolte, d'où l'expulsion en passant par les pénibles travaux des champs. Face à cette magouille indigne des humains, le père Pedro Ruquoy a osé opposer son veto, dénonçant une situation d'asservissement de l'homme par l'homme, d'où des menaces de mort et son expulsion.

« *D'autres sont interceptés à la frontière puis emmenés de force par des militaires dominicains qui les dévalisent et les rouent parfois de coups. Recrutés à Cité Soleil, la Saline et au Cap-Haïtien dans le Nord, ces gens sont emmenés par bateau, comme au temps de la traite négrière dans les bateys. La marine dominicaine ainsi que des officiers de l'immigration dominicaine sont impliqués dans ce trafic* », a-t-il témoigné.

Une intervention d'une non moins grande d'importance à ce colloque, est celle de Gérard Ducos de Amnesty International, Grande Bretagne qui a préparé un rapport sur les bateys.

Les chiffres avancés par les intervenants, varient entre 20 à 26 mille Haïtiens

embrigadés.

Il faut dire que les canadiens d'origine dominicaine ou tout simplement les canado-dominicains n'ont pas digéré cette activité qui dévoile tant de vérités. Leur « âme de patriote et de nationaliste est blessée » au point où ils ont du faire appel à beaucoup de retenue pour ne pas éclater en violence.

Céline Anaya Gauthier, maîtresse d'œuvre de l'exposition « esclaves au paradis » a été tourmentée dans la salle même par les Dominicains. Franco-péruvienne, elle a enquêté pendant six mois dans les bateys et a photographié des images d'un réalisme poignant de l'esclave contemporain. Des travailleurs agricoles haïtiens empilés dans des taudis crasseux et nauséabonds, écrasés sous un terrible labeur pour un salaire misérable de deux dollars.

Cette traite moderne a vu le jour pendant l'occupation américaine, en 1916, immédiatement après que les Yankees ont mis la main sur le pays. Une telle pratique s'est légalisée et a fait l'objet de contrat entre les deux gouvernements. Cependant les gouvernements qui ont souscrit à cette forme d'esclavage moderne, n'ont jamais informé sur les avantages financiers d'une telle vente.

Il faut retenir pour l'histoire, que l'Etat haïtien s'est désengagé d'un tel trafic en l'an 1991 !

Il faut avouer que « ces esclaves au paradis » ont beaucoup dérangé. C'est sûr qu'ils continueront à déranger pendant longtemps encore, pas seulement les ultra-nationalistes dominicains, mais aussi les seigneurs étasuniens qui tirent de substantiels profits de cet esclavage moderne, et surtout l'oligarchie haïtienne et l'actuel gouvernement Préval/Alexis qui dorment leur sommeil de juste dans leur culte d'exploitation à outrance des masses populaires, refusant d'écouter les jérémi-

des de ceux qui souffrent dans leur esprit, leur corps et leur quotidienneté d'un ordre de choses bestial et sanguinaire.

Le « sucre noir » du cinéaste québécois, Michel Régner a fait couler beaucoup d'encre.

Là encore l'âme nationale a souffert des outrages. Des Montréalais d'origine dominicaine se sentaient blessés par des images qui disent tant de vérités. Pour ne pas être victime d'une certaine fronde, le cinéaste a du prendre la poudre d'escampette, participant au colloque peut-être par des moyens de communication dont regorge le Canada.

Anaya Gauthier pour sa part, a su soutenir la cabale, tout en se gardant de retourner dans l'île du sucre amer.

« S'ils disent que j'ai menti, que les photos prises datent de vingt ans. Qu'ils m'attaquent en justice pour diffamation », a-t-elle opposé à ceux-là qui voulaient l'intimider.

Dans ce festival du film haïtien, 35 films ont été présentés, parmi lesquels un bon nombre est consacré à la situation des braceros dans les bateys dominicains « Sugar babies » du cubano-américain Amy Serrano, le « Prix du sucre » de Bill Haney, « Les enfants esclaves » Karen Kramer, « Batey zero » Gérard Maximen etc.

Ce festival du film haïtien est une initiative de la comédienne haïtienne émigrée à Montréal, Fabienne Colas et de sa fondation Eponyme. Elle s'est assurée de beaucoup d'appuis pour réussir cette initiative.

Ce colloque et ce festival organisés à Montréal, en dépit de l'importance de la matière traitée, n'ont jamais eu la faveur du gouvernement haïtien. On pourrait comprendre une telle attitude venant de la République dominicaine, mais il est absurde d'imaginer que l'Etat haïtien, même à titre d'information ne s'est intéressé à des problè-

mes cruciaux dans lesquels il est fondamentalement impliqué, adviene que pourra. Il n'est pas possible que les autorités haïtiennes, parce que ne voulant pas entendre la grogne de « César », refuse d'apporter un appui politique et financier aux réalisateurs de cette initiative qui devait échoir aux autorités constituées de la République d'Haïti.

Le père Ruquoy a vu juste quand il a affirmé que pendant toute l'histoire de la servilité des Haïtiens en République dominicaine, aucun chef d'Etat n'a visité un batey. Cependant, l'histoire retient une certaine intensification de la Zafra pendant le règne du président à vie Jean Claude Duvalier. D'ailleurs le ministère des Affaires sociales était l'institution d'Etat de tutelle du contrat dominico-haïtien de la Zafra. Les barons du régime ne se contentaient que de vendre des Haïtiens en République dominicaine. ●

**EX ECRITOIRE**  
Imprimerie & Papeterie

**Imprimerie commerciale**

Fournitures de bureau,  
Fournitures scolaires

**126, Rue de la Réunion, (bloc Palais de Justice) Port-au-Prince, HT6110**

**Tél. : 512-5371 /**

**cell: 561-0616**

**Propriétaire : Ernst Benoît**